

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 02/06/2023, avec l'ordre du jour suivant :

- Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023
- Projet de défense incendie au lieu-dit BENNES
- Financement de l'enfouissement du réseau fibre
- Demande de subvention de l'association L'AGE D'OR
- Organisation du 14 juillet
- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Juin 2023

L'an 2023, le 9 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Montbouy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de BOSCARDIN Yves Maire.

Sont présents : M. BOSCARDIN Yves, Maire, Mmes : ANDRÉ-LAFILLE Sandra, LEFFRAY Sylvie, ZAGORI Évelyne, MM : BEZARD Jean-François, GASPARO Sylvain, LAMY Jacques, PETIT Pierre Louis, ROUCHETTE Maurice, SAUVAGET Jérémie

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme DI LIEGGHIO Céline

Absents: Mme MORENO Évelyne, M. MORIN Mickaël

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 10

Secrétaire de séance : M. LAMY Jacques

En préambule, le maire rappelle que le conseil municipal de Montbouy a été convoqué ce même jour afin de désigner ses 3 délégués et 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs, prévue le 24 septembre prochain.

A l'issue des votes, ont été désignés :

- Délégués titulaires :
 - Yves BOSCARDIN (9 suffrages) ;
 - Maurice ROUCHETTE (8 suffrages) ;
 - Pierre-Louis PETIT (8 suffrages)
- Suppléants :
 - Jacques LAMY (9 suffrages) ;
 - Sylvain GASPARO (8 suffrages) ;
 - Sylvie LEFFRAY (7 suffrages)

Un exemplaire du procès-verbal de cette élection sera conservé dans les archives de la Mairie.

Le Maire poursuit par la lecture du compte-rendu du 11 avril 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Délégations consenties au maire

Le Maire donne lecture du rapport sur les décisions prises depuis le précédent conseil municipal, en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales et ainsi que du suivi des demandes d'autorisation de travaux.

1. Projet de défense incendie au lieu-dit BENNES

Délibération : 2023_06_18

Monsieur FRÉMY a déposé une déclaration préalable (DP n° 045 210 23 L0005) pour un projet de rénovation de la maison du Petit Benne.

En date du 23 mai 2013, l'instructeur du droits des sols de la Communauté de Communes informe que le projet pourrait être rejeté en l'absence de défense extérieure contre l'incendie

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévoir l'installation d'un point d'eau pour desservir non seulement la maison du Petit Benne mais également le lieu-dit BENNES. Actuellement, ce lieu-dit n'est pas couvert selon la réglementation en vigueur, ce qui ne permet pas aux services compétents de lutter efficacement en toute sécurité contre un sinistre.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation d'un point d'eau.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- ÉMET un avis favorable sur la création d'une réserve d'incendie de 120 m³, qui devra desservir le lieu-dit BENNES, à Montbouy
- CHARGE le Maire de contacter le propriétaire de la parcelle repérée pour l'installation de cette réserve et de passer une convention pour utilisation d'un domaine
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

2. Financement de l'enfouissement du réseau fibre.

Délibération : 2023_06_19

Dans le cadre du programme Lysséo, le recensement des segments linéaires pour l'enfouissement de la fibre est terminé.

Le linéaire des segments sollicité par la commune est de 3 925 mètres.

Pour mémoire, les modalités de financement de surcoût (38 € / mètre linéaire) sont les suivants :

- 45 % à la charge du délégataire
- 15 % à la charge de la commune
- 40 % à la charge du département

Il reste donc à la commune un coût de 5.70 € par mètre linéaire.

Sur cette base, la participation totale dû par la commune est de 3 925 mètres x 5.70 € = 22 375.00 €

Le versement au département sera échelonné sur une période de 5 ans et versé avec une échéance fixe et annuelle de 4 475.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

3. Demande de subvention de l'association L'AGE D'OR

Délibération : 2023_06_20

Le maire rappelle que l'association de l'Age d'Or, qui était en « sommeil » depuis le confinement, a repris son activité le 19 avril 2023.

Vu le budget primitif 2023,

Vu l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6574 " Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ",

Vu la demande de subvention reçue en mairie par l'association de l'Age d'Or de Montbouy,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'allouer une subvention pour l'année 2023 à l'association de l'Age d'Or de Montbouy pour un montant de 200.00 €,
- AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Questions diverses :

● Préparation du 14 juillet

Afin de préparer le 14 juillet, un point est fait avec les élus présents avant la commission fêtes et associations prévue le mercredi 14 juin à 18 h 30.

L'intervillage ne sera pas refait cette année. Certains jeux seront supprimés ou modifiés.

Sylvain GASPARO déplore l'absence de conseillers le jour des festivités. Cette journée est également la fête du village depuis des années. Il serait dommage que cette tradition se perde faute de volontaires.

● Travaux dans le bâtiment de l'ancien camping

Les membres du comité des fêtes ont cassé, ce vendredi matin, des cloisons intérieures dans le bâtiment situé à l'ancien camping afin de faciliter le rangement et l'accès à l'arrivée d'eau pour le nettoyage des sanitaires à l'extérieur.

Des travaux de remise à niveau du sol notamment sont à prévoir par la suite ainsi que la création d'un sanitaire pour PMR.

● Concours des maisons fleuries

Sylvie LEFFRAY rappelle que les inscriptions pour le concours des maisons fleuries sont à faire à la mairie jusqu'au 16 juin 2023.

Les membres de la commission Jardin Espaces Verts Infrastructure Cimetière passeront visiter les jardins le lundi 19 juin dès 9h00.

● Comice agricole

Le char de la commune est en cours de fabrication. Il reste notamment la cabine de la péniche et le gouvernail à fabriquer.

Francis GIRAULT se charge de la peinture des différents éléments.

Des fleurs en papier crépon seront posées sur les peintures pour donner du relief et de la couleur.

Sylvie LEFFRAY attend le devis pour les fleurs en papier crépon à pétales.

Des feuilles de crépons ont également été achetées chez Madame PAYSÉ pour la création manuelle d'autres modèles de fleurs.

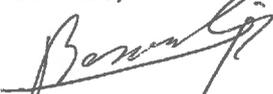
Dès que nous aurons la date de livraison du papier crépon, un message sera diffusé auprès des commerçants, sur Facebook et Illiwap pour informer les habitants qui souhaitent participer. Lors d'une réunion, Isabelle SAIGRE viendra expliquer comment réaliser les fleurs.

Il sera possible de créer les fleurs à domicile.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 21:45

Fait et délibéré le : 09/06/2023, et ont signé les membres présents.

Le Maire,


Yves BOSCARDIN

Le secrétaire de séance

M. LAMY Jacques



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 6 Juillet 2023

N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
2023_07_21	Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2024 et fixation du nombre d'agents recenseurs	Approuvé
2023_07_22	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	Approuvé
2023_07_23	Attribution d'une prime pour deux stagiaires	Approuvé